



FORMATION

Secrétaires/ Trésorier(e)s

LPO Tsararano— mardi 23 septembre



INTERVENTIONS



-  Accueil – présentation de la formation-
les incontournables : le site unssmayotte.org et OPUSS
-  Travail en atelier par district+ Compte-rendu devant l'assemblée plénière
-  Proposition de réponses du SR en plénière: l'AG et le CD de l'AS- le poste de secrétaire et trésorier à l'AS, postes clés du dispositif

LE SERVICE REGIONAL de l'UNSS MAYOTTE



DR UNSS Mayotte
Philippe Versaud

philippe.versaud@unss.org

06 39 27 55 24

DRA UNSS Mayotte
Elodie Baret

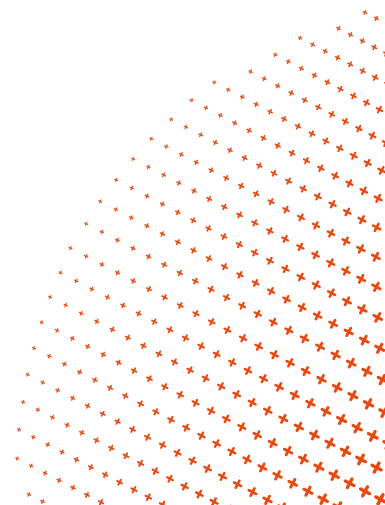
elodie.baret@unss.org

06 39 61 14 65

Agent UNSS Mayotte
JEANNOT TALOU

Talou976@gmail.com

06 39 25 73 77



Les incontournables de la rentrée

ANNÉE 2024-25



(procédures site unssmayotte.org - *Faire vivre son As- Outils*)



Follow us

HOMETUTOS BUS/ OPUSSSPORTIFOUTILSPADSS2d 2024-2028Compte-Rendus REUNIONSCONTACTS

Bienvenue

sur le site UNSS Mayotte

Saison 2025-2026
Licences Elèves 1621
Filles 648
Garçons 973
soit 40 % de Filles
2024-2025 - 9125 licenciés

Les AS à Mayotte

Circulaire JNSS

OPUSS - MOT DE PASSE

Pour vous récréer un mot de passe vous devrez passer par la procédure « mot de passe oublié » telle que décrite ci-dessous. Voici la procédure à suivre :

- 1/ Se connecter sur le site <https://opuss.unss.org>
- 2/ Cliquer sur la rubrique se connecter en haut à droite
- 3/ Cliquer sur l'icône Mot de passe oublié



Suivre la procédure proposée en intégrant un nouveau mot de passe

Votre mot de passe devra désormais comporter au minimum 12 caractères, incluant :

- 2 lettres majuscules
- 2 lettres minuscules
- 2 chiffres
- 2 caractères spéciaux (ex. : !, @, #, \$, %, etc.)





Calendrier sportif 2025-2026

Les incontournables de la rentrée

ANNÉE 2025-26



(procédures site unssmayotte.org - [Outils- Faire vivre son AS](#))

- Mettre à jour le [sheet contact](#) diffusé lors de la pré-rentrée
- Affiliations à effectuer sur OPUSS (2As encore en attente LPO Bandré et LEGTA Coconi).

- **Démarrer l'activité associative des AS au plus tôt:**
 - « Vie Associative » Ag, (élection du bureau/ comité directeur)
 - Animations sportives
 - Licencier les élèves

[Cf VADEMECUM du trésorier/secrétaire](#) (site unss acad -outils- faire vivre son AS):

- **Penser à renseigner « la vie des AS » sur OPUSS (jusqu'au 26/09):** cette rubrique vous aidera dans vos démarches administratives (AG, présentation au CA, demandes de subvention...). Ces données sont très importantes pour les statistiques et sont à la base des aides perçues par l'UNSS tant en région qu'au niveau national.

- **Se mettre en règle de la dette des années antérieures. Mettre à jour vos RIB** et tenir un compte alimenté pour le prélèvement automatique. Exposer la problématique au Chef d'établissement président de l'AS.



Faire les modifications de changement de bureau de son AS à Mayotte

Dans le cas où la composition du bureau évolue (changement de président ou trésorier ou secrétaire), le secrétaire doit procéder à une demande de modification de bureau via [le cerfa 13971*03](#) et le transmettre à la préfecture avec les documents ci-dessous.

Documents à envoyer :

- PV de la dernière Assemblée Générale (avec le nouveau comité directeur)
- Fiche émargement
- Pièces d'identité des membres du nouveau bureau (comité directeur)
- Déclaration de modification de l'AS
- Statuts de l'AS

Mail de la préfecture pour le changement de statut des associations : associations@mayotte.gouv.fr



Affiliations 2025

ANNÉE 2025-26

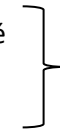


Obligation de souscription par l'AS d'un contrat d'assurance à minima en responsabilité civile:

Fort de l'obligation légale de souscription d'une police d'assurance, les associations sportives affiliées à l'UNSS doivent souscrire une police responsabilité civile a minima. Elles peuvent également souscrire d'autres garanties au bénéfice de leurs adhérents. Les AS sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels (IA Individuelle Accident) auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Elles informent également leurs adhérents de l'existence de garanties possibles relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Ces garanties couvrent les dommages causés lors des accidents qui ont lieu au cours des activités de l'AS via l'assurance de l'AS.

Clg Passamainty- Doujani- Labattoir- Mtsangamouji- Bandrélé- Dembeni- Kani Keli- Tsimkoura- Kwalé

LPO Bandrélé- Dzoumogné- Kahani



Ont déclaré lors de l'affiliation
une assurance MAIF?



Obligation de faire figurer sur le document d'adhésion: [unssmayotte.org-outils-documents utiles-exemple inscription élève](https://unssmayotte.org-outils-documents-utiles-exemple-inscription-élève)

- Droit à l'image
- RGPD
- Informations Assurance et Règlement (cf [LC affiliation 2025-26](#))

L'assurance de l'AS- ANNÉE 2025-26



- Question de l'assurance: 1 exemple local

Clg K1/ Viesperen – 300 euros/an?

Olivier CICH
01 49 64 10 98
ocich@verspieren.com



Garanties accordées par la MAIF

Les plafonds s'entendent par sinistre, à l'exception du plafond relatif à la responsabilité civile « produit » et du plafond relatif aux atteintes à l'environnement, accordés pour une année d'assurance.

Contenu des garanties	Plafonds
RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE La MAIF couvre les conséquences pécuniaires des dommages causés par le participant à un tiers : - dommages corporels - dommages matériels et immatériels consécutifs La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus, à - dommages immatériels non consécutifs • Responsabilité liée au risque intoxication alimentaire • Responsabilité civile atteintes à l'environnement - dont dommages environnementaux et préjudice écologique • Responsabilité civile de l'UNSS et des structures affiliées liée à la location où à l'occupation à titre gratuit des locaux pour une durée inférieure à 8 jours • Responsabilité civile liée aux maladies transmissibles, tous dommages confondus à l'exception des dommages immatériels non consécutifs	30 000 000 € 15 000 000 € 30 000 000 € 50 000 € 5 000 000 € 5 000 000 € 50 000 € 125 000 000 € 2 000 000 € 50 000 €
DÉFENSE Assistance de l'assuré poursuivi devant le tribunal à la suite d'un événement mettant en jeu la garantie responsabilité civile Autres cas de défense du salarié	300 000 € 20 000 €
DOMMAGES AUX BIENS 1 - Dommages aux biens de la collectivité - matériel (y compris les bateaux) mis à disposition de l'UNSS dans le cadre de manifestations sportives - vol d'objets dans (ou sur) un véhicule ou un bateau 2 - Dommages aux biens des participants - vêtements et biens personnels des participants	77 000 € 4 600 € 600 €
FRANCHISES • Franchises contractuelles - franchise générale : 150 €, - franchise vol des biens de la collectivité : 10 % du montant de la valeur indemnisable (minimum 360 €, maximum 3 600 €), la franchise applicable est doublée en cas de vol dans (ou sur) un véhicule ou un bateau, - franchise applicable en cas d'événements dus à des inondations, ruissellements de boue, glissements ou effondrements de terrain, avalanches, cyclones : idem franchise réglementaire (cf. ci-dessous), • franchise réglementaire applicable aux dommages subis par les biens assurés et résultant d'un événement catastrophes naturelles : montant fixé par arrêté ministériel.	
INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS* 1 - Services d'aide à la personne (assistance à domicile) 2 - Frais médicaux, pharmaceutiques, de transport de blessés - dont frais de lunetterie - dont frais de rattrapage scolaire, exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité 3 - Pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident 4 - Capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : - jusqu'à 9 % - de 10 à 19 % - de 20 à 34 % - de 35 à 49 % - de 50 à 100 % : - sans tierce personne - avec tierce personne 5 - Capitaux décès : - capital de base - capitaux supplémentaires : - conjoint - chaque enfant à charge 6 - Frais de recherche et de sauvetage de vies humaines	700 € dans la limite de 3 semaines 1 400 € 80 € 16 €/jour dans la limite de 310 € 16 €/jour dans la limite de 3 100 € 6 100 € x taux 7 700 € x taux 13 000 € x taux 16 000 € x taux 23 000 € x taux 46 000 € x taux 3 100 € 3 900 € 3 100 € frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime
RECOURS - PROTECTION JURIDIQUE La MAIF prend en charge les frais d'une action amiable ou judiciaire contre un tiers autre que les bénéficiaires des garanties, responsable des dommages subis par l'assuré	sans limitation de somme
ASSISTANCE Les participants bénéficient d'une garantie d'assistance mise en œuvre par Inter mutuelles assistance GIE (IMA GIE). Exemples : - rapatriement de corps ou de blessés, - avance de fonds, - prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques à concurrence de 80 000 € (à l'étranger) ou 4 000 € (en France).	

TITRE III : ACTIVITÉS GARANTIES

La garantie de l'assureur porte sur la couverture des conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par le souscripteur AS DU COLLEGE DE KAWENI du fait des activités suivantes :

→ Faire pratiquer des activités physiques et sportives à des élèves volontaires en vue d'une intégration à leur formation du fait culturel que constitue le sport, par la connaissance de sa nature, de ses caractéristiques officiellement établies, de sa diversité d'expression et des conditions de sa pratique.

→ Permettre un apprentissage de la vie associative par l'exercice de responsabilités et par l'engagement des élèves dans l'organisation des activités de l'association.

→ Elle représente l'établissement dans les épreuves sportives scolaires.



Dettes des AS avec la direction nationale

ANNÉE 2025-26

N°AS		Débit	Crédit	Solde
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5
AS32003	Collège de Sada	2028,35	1068,6	959,75
AS32009	Collège de Mgombani	6044,91	1068,6	4976,31
AS32013	Collège de Mtsangamouji	1102,87	1068,6	34,27
AS32019	Collège de K2	3567,9	1068,6	2499,3
AS32020	Collège de Kwalé	6708,81	1068,6	5640,21
AS32022	Collège de Ouangani	2285,38	715,96	1569,42
AS32051	LP Dzoumogné	2778,66	524,61	2254,05
AS32052	LPO Kahani	8689,63	2068,6	6621,03
AS32053	LPO Kaweni	1164,45	394,87	769,58
AS32054	LEGTA Coconi	3134,42	496,74	2637,68
AS32062	LPO Lumières	3546,83	3068,6	478,23
				10862,06



Que recouvre l'idée de « prise de licence » au sein des AS?

- **ARTICLE 1 -2-2 du RI de l'UNSS:** « les élèves ayant volontairement adhéré à l'association sportive de cet établissement, constituée et affiliée selon les dispositions de l'article I.1.1, doivent prendre une licence UNSS. »
- La cotisation: premier pas dans l'engagement associatif
- Conséquences financières pour l'AS?
- Interroger la fréquence de participation des élèves



Doit-on « s'empêcher » de licencier?



L'AG de l'association sportive?

ANNÉE 2025-26

L'association se compose :

- a) du chef d'établissement,
- b) des enseignants d'éducation physique et sportive participant à l'animation de l'association dans le cadre du forfait horaire réservé à cet effet dans leurs obligations de service,
- c) des présidents des associations de parents d'élèves de l'établissement ou de leur représentant,
- d) des élèves inscrits dans l'établissement et titulaires de la licence délivrée par l'Union Nationale du Sport Scolaire,
- e) de tous les autres partenaires de la communauté éducative à jour de leur cotisation.

Elle va fixer le nombre de membres du comité directeur.

Le bilan moral et financier et le programme des activités doivent être présentés et votés lors de l'AG de rentrée de l'AS.

Le comité directeur de l'association sportive?



ANNÉE 2025-26

L'association est administrée par un comité directeur présidé par le chef d'établissement, président de l'association.

Le comité directeur élit parmi ses membres un trésorier, un secrétaire et un secrétaire adjoint.

Le secrétaire est élu parmi les enseignants d'éducation physique et sportive.

Le secrétaire adjoint parmi les autres catégories de membres du comité directeur.

Le trésorier doit être majeur. Un trésorier adjoint peut-être élu parmi les élèves.

Le vice-président de l'AS : « *L'implication de tous peut être renforcée par la nomination d'un vice-président élèves et d'un vice-président parent d'élève au sein du comité directeur.* » Circulaire n° 2010 - 125 du 18/08/2010 relative au développement du sport scolaire.

a) dans les collèges et lycées d'enseignement professionnel, le comité directeur se compose pour un tiers du chef d'établissement et des enseignants d'éducation physique et sportive animateurs de l'association, pour un tiers de parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative, dont au moins un parent d'élève, pour un tiers d'élèves,

b) dans les lycées, le comité directeur se compose pour un quart du chef d'établissement et des enseignants d'éducation physique et sportive animateurs de l'association, pour un quart de parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative, dont au moins un parent d'élèves, pour la moitié d'élèves.

L'Assemblée Générale et le comité directeur se réunissent régulièrement : Réunir le Comité Directeur au moins une fois par trimestre. Note de service 2016 - 043 du 21/03/2016

L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique, à la demande et sous la responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur.

Le Secrétariat de l'AS - ANNÉE 2025-26



Sous la responsabilité et en lien avec le (la) président(e) de l'AS, chef(fe) d'établissement :

- Procéder à l'affiliation de l'AS auprès du SR service régional UNSS ;
- Assurer l'AS
- Préparer, avec l'aide des animateurs et animatrices de l'AS, un bilan d'activité de l'année écoulée (n-1) et le présenter à l'Assemblée Générale de l'Association Sportive et au Conseil d'Administration de l'établissement pour validation ;
- Préparer le projet d'AS pour l'année en cours, élaboré par le comité directeur. Le présenter à l'AG de l'AS et au 1er CA de l'année de l'EPL pour validation ;
- Préparer l'AG de rentrée qu'il devra convoquer, ainsi que l'AG de fin d'année. Rédiger les comptes rendus d'AG ;
- Inviter à l'AG les parents des élèves licencié(e)s et convoquer les présidents des associations de parents d'élèves de l'établissement, membres de droit ;
- Veiller à l'installation du comité directeur de l'AS qui sera réuni régulièrement tout au long de l'année et proposer un calendrier de réunion (une par trimestre) ;
- Déclarer à la préfecture toute modification de l'équipe dirigeante ou des statuts de l'AS ;
- Vérifier que les pièces nécessaires à la prise de licences soient complètes et licencier les élèves
- Informer la communauté éducative des activités de l'association sportive via le conseil d'administration ;
- Assurer le suivi administratif de l'association en lien avec les services de l'UNSS ;
- Encourager l'engagement de jeunes dirigeant(e)s et participer à la formation de secrétaires adjoint(e)s et de vice-président(e)s élèves, **les impliquer dans les tâches de la vie associative.**

Le Trésorier de l'AS - ANNÉE 2025-26



1- Vérifier la **viabilité de la trésorerie**:

Dépenses minimales (assurance + affiliation/ forfait) = **Recettes** (cotisations+ subvention EPLE)

2- Favoriser **l'autonomie financière** (donc la liberté) de l'AS:

-Réflexions autour des subventions et aides, projets divers....

-
- Faire le compte financier de l'année écoulée, établir chaque début d'année un budget prévisionnel et le présenter à l'AG
 - Proposer le prix de la cotisation des adhérent(es) qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'AS
 - Encaisser les cotisations des adhérent(es)
 - Tenir une comptabilité, enregistrer et ventiler les recettes et les dépenses
 - Régler les différentes dépenses
 - Vérifier que l'AS est détentricice d'un numéro SIRET ;
 - Renseigner et envoyer les dossiers de subventions que l'on peut solliciter (UNSS, DRAJES, ANS...)
 - Encourager l'engagement de jeunes dirigeant(es) et participer à la formation de trésorier(e)s adjoint(e)s en les impliquant dans certaines tâches.

« L'engagement associatif »

ANNÉE 2025-26



OBJECTIFS 2025-26:

- * Extinction des dettes: une relation saine entre la direction nationale UNSS et le territoire
- * Des formations prévues pour les secrétaires et trésoriers des AS sur la gestion et la recherche de financements
- * Intégrer autant que possible des jeunes dirigeants au sein des comités directeurs des AS
- * Une information à destination des chef(fe)s d'établissement président(e)s des AS sur les possibilités qui s'offrent aux établissements pour aider les AS
- * Une réflexion à mener avec le comité directeur sur le prix de la licence

MOYENS :

- Plafonnement des forfaits à 2900 euros
- Prix de la licence (entre 15 et 20€) et subvention de l'EPL qui doivent couvrir le forfait et l'affiliation:
 - * Recourir au fond social de l'établissement pour les élèves nécessiteux
 - * Une subvention des EPLE est envisageable avec un travail préparatoire en comité directeur puis une demande au Conseil d'Administration
- effectuer des demandes de subvention: DRAJES, ANS, UNSS Nationale (FDS)
- Formations secrétaires/trésoriers:
 - mardi 23 septembre** - bilan rentrée/ suivi des démarches
 - lundi 24 février** – étude des situations financières des AS

Utilisation d'OPUSS lors des rencontres UNSS



- C'est une obligation de service (sécurité – suivi des élèves)
- Permet d'imprimer la liste des inscrits à une rencontre avec leur photo
- l'inscription permet aux différentes instances de percevoir l'engagement des AS de Mayotte à l'UNSS (nombre de rencontres, type d'activités, taux de participation, engagement des élèves dans le programme VGR...)



BB Lycées Kahani 13h-15h30		
Sexe : Garçons	Catégorie : Lycées	Type : Etablissement
Organisateur : AS 32057		Lieu : Kahani
Niveau : District	Activité : Basket 3x3	Date : 11/10/2023
Etablissement : Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada		
BIP 101 97040 Sada		
AS32056	Mayotte	Mayotte



Accompagnateurs

Photo	NOM Prénom	Email	Téléphone
	FISON Aurelien	aurelien.fison@gmail.com	0705603277

Inscrits

Photo	NOM Prénom	Licence	Jeune officiel	Champs personnalisés
	AHAMADA Rayan Séna Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320500031 CG - Etablissement Né le 21/05/2008		
	AOUSSI Mickel Séna Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320500104 CG - Etablissement Né le 29/05/2007		
	BESSE Mathéo Séna Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320500069 CG - Etablissement Né le 25/06/2007		
	MARI Elias Séna Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320500074 CG - Etablissement Né le 12/05/2008		
	MOEONHAZI Arkane Séna Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320500072 JG - Etablissement Né le 28/12/2006		
	RONDONIOMISOIMA KENNY Terminale Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320500067 JG - Etablissement Né le 28/12/2006		
	SALIME Kenzo 1ère Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320500029 CG - Etablissement Né le 09/05/2007	1931582 Gymnastique artistique - Juge District - 07/02/2020	

Inscrire ses élèves au CROSS ACADEMIQUE

ANNÉE 2025-26



1- Aller sur Opuss. Cliquer sur **mes compétitions**

The screenshot displays the Opuss user interface. At the top, there are three summary cards: 'Licences' (84 total, 1 per day), 'Affiliation' (1 total, 0 pending validation), and 'Jeunes officiels' (3 total, 3 certifications). Below these is a section for 'Derniers articles nationaux' (Latest national articles) with filters for 'Activité' and 'Mot clé'. Two articles are listed: 'RUGBY | LIVRET_JEUNE_JOUEUR_MAJ_15_09_23' and 'RUGBY | REGLEMENTS DE JEU_MAJ_15_09_23', both dated 04/10/2023. On the right, a sidebar contains a grid of navigation buttons: 'Ma structure', 'Mes jeunes officiels', 'Mes licenciés', 'Mes notifications' (with a red notification badge), 'Mes compétitions' (highlighted with a black arrow), 'Mes résultats', 'Mon calendrier', and 'Mes articles'. At the bottom of the sidebar is a section for 'Documents téléchargeables' (Downloadable documents) with a count of (2).



2- Choisir « Niveau » et « académie » puis « Rechercher »

The screenshot shows the registration interface for the CROSS ACADEMIQUE. Annotations with arrows point to the following elements:

- Niveau:** The dropdown menu is set to "Académique".
- Académie:** The dropdown menu is set to "Mayotte".
- Rechercher:** The blue button at the bottom of the search filters.
- Compétitions auxquelles je peux m'inscrire:** This toggle switch is circled in red and is currently turned on.

Other visible elements include:

- Search filters:** "Tapez le nom d'une ou plusieurs activités", "District", "Département", "Période" (set to "Compétitions à venir"), and "Brouillons" (set to "Toutes les compétitions").
- Search buttons:** "Mon district", "Mon département", "Mon académie", and "National".
- Results:** A green bar indicates "Résultat : 1".
- Table:** A table with columns for Nom, Activités, Niveau, Date début, Date fin, Villes, Nb AS, and Nb Elv.

Nom	Activités	Niveau	Date début	Date fin	Villes	Nb AS	Nb Elv.
CROSS ACADEMIQUE - Inscription coureur	Cross country	Académique	15/11/2023	15/11/2023	OUANGANI Site de Bahedja	0	0

Inscrire ses élèves au CROSS ACADEMIQUE

ANNÉE 2025-26



3- Cliquer sur « Inscrire mon AS »

Cross country

[Inscrire mon AS](#)

Type d'inscription	AS et Individuelle
Notion d'équipes	✓ Avec équipe
Accompagnateurs	Inscription obligatoire
Jeunes officiels	JEUNE COACH : Par équipe

Inscriptions en ligne

	Début le 03/10/2023 à 14:00		Fin par AS : 09/11/2023 à 23:45		Fin individuelles : 09/11/2023 à 23:45
--	---------------------------------------	--	---	--	--

Définitions d'inscriptions

Définition d'inscription Accompagnateurs Jeunes officiels



4- Inscrire les « Accompagnateurs »

☰ Inscriptions : Cross country
AS 32001 Collège Collège de Chiconi

☰ Légende

- Inscription facultative
- Inscription Obligatoire
- Inscription complète

☑ Inscription par activité

Accompagnateurs

Cross country **Accompagnateurs** 0 | 1 min 2 max

☑ Inscriptions par définition

AS	Nombre d'inscriptions
Collèges Mixtes Établissement	Mon as
	0 par AS pour la compétition
	0 par AS pour la définition
	0 pour la définition
Collèges Mixtes Excellence	Mon as
	0 par AS pour la compétition
	0 par AS pour la définition
	0 pour la définition
Collèges Mixtes Sport partagé	Mon as
	0 par AS pour la compétition
	0 par AS pour la définition



5- Sélectionner les accompagnateurs désignés : ils s'afficheront sur la colonne de droite. Puis enregistrer.

Rechercher par son numéro AS
AS 32001

Rechercher par son nom

Accompagnateur externe
Accompagnateur externe

Accompagnateurs : 6

BISSECK Péric Professeur d'EPS	AS32001 0642763704
BOSC Florent Professeur d'EPS	AS32001 0680443890
CHAUVOIS Martin Professeur d'EPS	AS32001 0663891976
FRANCLET Lucas Professeur d'EPS	AS32001 07 85 95 23 76
HAZARD Hélène Professeur d'EPS	AS32001 0623798481
MOUILLET ETIENNE Professeur d'EPS	AS32001 0766011962

Accompagnateur sélectionné 1 | 1 min 2 max

BAILLEUL Kevin
Membre de la communauté éducative

AS32001
0663891976

Annuler Enregistrer les inscriptions



6- Choisir l' (ou les) inscriptions par définition

	AS	Nombre d'inscriptions
Collèges Mixtes Etablissement	Mon as	0 par AS pour la compétition 0 par AS pour la définition 0 pour la définition
Collèges Mixtes Excellence	Mon as	0 par AS pour la compétition 0 par AS pour la définition 0 pour la définition
Collèges Mixtes Sport partagé	Mon as	0 par AS pour la compétition 0 par AS pour la définition 0 pour la définition
Lycées Mixtes Etablissement	Mon as	0 par AS pour la compétition 0 par AS pour la définition 0 pour la définition

Inscrire ses élèves au CROSS ACADEMIQUE

ANNÉE 2025-26



7- Cliquer sur « inscrire mon AS »

Benjamins Mixtes Etablissement

par activité

JEUNE COACH

par équipe : Inscription obligatoire ⚠

compétiteur District min : 1 / max : 1

☐ Informations générales

Attention à bien respecter les définitions d'inscription (établissement/ excellence/ sport partagé) sans intervertir les équipes.

☰ Inscriptions : Cross country

AS 32001 Collège Collège de Chiconi

☐ Inscriptions par définition

Collèges Mixtes Etablissement

- Inscription AS

← Annuler

Inscrire mon AS



8- Descendre jusqu'à inscription par équipes ; Choisir la ou les définitions et ajouter une équipe

 Inscriptions par équipe

Collèges

Mixtes

Etablissement



Ajouter une équipe

0 / 2 max

Nombre d'inscriptions



JO

Elèves



9- Cliquer sur jeune coach (avoir au préalable certifier des JC)

 Inscriptions par équipe

Collèges

Mixtes

Etablissement

 Ajouter une équipe

1 / 2 max

Nombre d'inscriptions 

JO

Elèves



Equipe 1

JEUNE COACH

0 | 1 min
1 max

Accompagnateur non inscrit

Jo non inscrit

Total

0 jo.

0 élève



10- Sélectionner un JC

et enregistrer

Numéro AS Numéro de licence Niveau minimum
Nom Numéro de JO Spécialité

Résultat recherche Jeune officiel sélectionné 1 7 min 7 max

ABDALLAH Yannis 2030252	District	JEUNE COACH Cross country	
----------------------------	----------	------------------------------	--

[← Annuler](#) [Enregistrer les inscriptions](#)



11- La case JC est passée au vert ;

Cliquer sur mes élèves

Inscriptions par équipe

Collèges

Mixtes

Etablissement

+ Ajouter une équipe

1 / 2 max

Nombre d'inscriptions ▾

JO

Elèves

Equipe 1

JEUNE COACH

1 | 1 min
1 max

Mes élèves

0 | 6 max

Total

0 jo.

0 élève



12- Sélectionner les élèves ; attention au sexe

et à la catégorie

puis enregistrer

AS32001 - Equipe 1

Résultats recherche : 78

Elèves sélectionnés : 6 | 6 max

G	+	ABDALLAHADA Altoif	BG	23320010052	G	ABDALLAH Irfane	MG	23320010076	
G	+	ABDOU Kamel	BG	23320010084	G	ABDALLAH Yannis	MG	23320010072	
G	+	ABDOU Nael	CG	23320010005	F	ALLAOUY Youza	BF	23320010085	
G	+	AHAMADA Ayel	BG	23320010028	G	ASSANI DJOUMOI Arsala	MG	23320010067	
G	+	AHAMADI Raphael	MG	23320010077	F	ASSANI Synthia-Maiva	BF	23320010012	
G	+	ALI Isaac	BG	23320010029	F	KASUMBA Merveille	CF	23320010039	
G	+	ALI Issouf	BG	23320010048					
G	+	ALI MAI IDI Darwich	BG	23320010014					

Déplacer des élèves

Vous devez désinscrire des élèves avant de pouvoir en inscrire de nouveaux

Annuler Enregistrer les inscriptions



13- Recommencer la procédure (cf circulaire acad pour nombre d'équipes).

Inscription facultative

Inscription Obligatoire

Inscription complète

Accompagnateurs

Cross country

Accompagnateurs

1 | 1 min
2 max

☒ Inscriptions par définition

AS	Nombre d'inscriptions
Collèges Mixtes Etablissement Mon as	6 par AS pour la compétition 6 par AS pour la définition 6 pour la définition
Collèges Mixtes Excellence Mon as	6 par AS pour la compétition 0 par AS pour la définition 0 pour la définition
Collèges Mixtes Sport partagé Mon as	6 par AS pour la compétition 0 par AS pour la définition 0 pour la définition

Prochains Rdv:

- **Jeudi 29/01 AM** – bilan financier et demandes de subvention

